

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 17 avril 2021

**Budget Primitif  
de l'année 2021**

### Délibération n° 004/2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 avril, à dix heures, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

**Étaient présents :**

MILLET Claude, TARRASSENKO François Adjoint au Maire.

BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, DANESI Etienne Conseillers municipaux.

**Avait donné procuration :**

SCHALK Thierry à MILLET Claude

**Étaient absents :**

BIANCAMARIA Fabien

CASASOPRANA Olivier

CHAPOT Thomas

MARCAGGI Séraphine

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, Mme DANESI Etienne est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose :

Le Budget Primitif 2021 qui intègre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice antérieur s'établit à 628 447,34 €

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	Recettes	351 793,34 €
	Dépenses	351 793,34 €

Est intégré en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 qui s'établit à 92 256,64 €

Il faut noter que les recettes inscrites au budget 2021 restent prudentes.

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	Recettes	276 654,00 €
	Dépenses	276 654,00 €

En recettes d'investissement :

- La reprise du résultat du CA 2020 en recette d'investissement s'élève à 57 761,48 €
- Le prélèvement sur la section fonctionnement est prévu pour un montant de 17 489,80 €.
- Les recettes propres de la section Investissement, le FCTVA est calculé sur les réalisations de dépenses d'investissement de l'exercice 2019, et s'élève à 6 197,51 €. Le produit de la Taxe d'aménagement est quant à lui prévu à hauteur de 8 000 €, là encore c'est le principe de prudence qui est appliqué.
- Les subventions attendues s'élèvent quant à elles à 88 473,48 €. Toutes ces subventions ont fait l'objet des notifications des arrêtés d'attributions.

En dépenses d'investissement:

- Le montant de l'annuité de la dette en capital s'élève à 81 144,52 € réparti ainsi qu'il suit :
  1. Annuité de la dette à moyen terme 6 144,52 €
  2. Remboursement emprunt 75 000,00 €

C'est ainsi que sont inscrits en dépense :

Au titre des reports de crédits :

- Les frais d'étude pour la révision du PLU
- L'acquisition d'outillages techniques
- Les travaux d'enfouissement des lignes
- La restauration et reliure des registres de l'Etat-Civil

Au titre des crédits nouveaux :

- Divers travaux d'entretien
- L'acquisition d'outillages techniques
- L'enfouissement des lignes France Telecom phase 2 de la 2eme tranche

Il faut noter la part de la section investissement qui atteint environ de 44 % du budget total.

Telles sont les principales caractéristiques du budget primitif 2021

Il est proposé au conseil municipal :

D'adopter chapitre par chapitre le Budget Primitif 2021 tel qu'exposé ci dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres,

D'adopter chapitre par chapitre le Budget Primitif tel qu'exposé ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine